

Divorce prononcé d'office apres 5 ans de séparation de corps

Par JPL39, le 27/05/2009 à 15:04

Bonjour,

étant séparé de corps et de biens depuis 5 ans le divorce peut il être prononcé d'office sans repasser par une procédure ?

Quelles sont les démarches ?

MERCI

Par Tristesse2009, le 27/05/2009 à 17:58

Je suis dans le même cas que vous et Laure vient de répondre à ma question.